

RECU LE 22 SEP. 2022



A Janville, le 20/09/2022

Service Environnement / SPANC

Dossier suivi par Emilie LEGENDRE et Lucille GUENARD

Tél : 02 37 90 99 89

Mail : environnement@coeurdebeauce.fr

Objet : SPANC - Contrôle de conception du projet

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, l'avis de contrôle de conception de votre installation d'assainissement non collectif ainsi que la facture relative au service rendu.

Comme vous pouvez le constater, le projet est réalisable moyennant le respect des prescriptions formulées.

Je vous rappelle, également, que vous devez reprendre contact avec le technicien de l'Eure-et-Loir Ingénierie (ELI) trois jours avant la réalisation de vos travaux pour le contrôle de votre installation découverte.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



Benoît PELLEGRIN

Département d'Eure et Loir

Commune : **TOURY**

N° dossier usager: 28391-0047

N° dossier Eure-et-Loir Ingénierie:

28391.22.003

Technicien: **Mikaël FLEUREAU**

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DOCUMENT A CONSERVER PAR LE DEMANDEUR

CONTROLE DE CONCEPTION DU PROJET : AVIS FAVORABLE

Date de dépôt du dossier en Mairie : 29/06/2022

Date de Visite(s) : 02/08/2022

Date de réception du dossier: 04/07/2022

Numéro de dossier ADS.....: PC 028 391 22 00017

Identification

SAS TOURY 2022

N° Téléphone : 02 38 88 12 34 - 07 78 01 04 63

Monsieur LEVISTRE

Adresse Actuelle	Adresse de Construction
7 rue Pierre et Marie Curie 45240 INGRE	Le Rogeret 28310 TOURY

Contexte général du site

Référence cadastrale....: ZH2, ZH4, ZH5, ZH6, ZH7, ZH8, ZH9, ZH10, ZH11, ZH12, ZH13, ZH14, ZH15	Zonage d'assainissement Non Collectif
Implantation.....: Hameau	Existence d'une étude à la parcelle .: Oui
Terrain.....: Plat	En date du... : 04/05/2022
Superficie du terrain....: m ²	Par: TPF Ingénierie
Exutoire.....: Aucun	Reçue le: 12/09/2022

Locaux à desservir (3 bâtiments : A, B et C)

Activité : construction d'une plateforme logistique Capacité : 120, 50 et 40 EH Date de construction : /

Dispositifs retenus

Dispositif agréé: 3 GRAF Easy One XXL capacité : 40, 50 et 120 EH Rejet vers: Fossé, noue et bassin d'infiltration eaux pluviales interne au site

Pompe.....: Oui ; Si nécessaire (selon profondeur du réseau de collecte EU)

Observations

Le projet consiste à créer une plateforme logistique constituée de 3 bâtiments (A, B et C).

La capacité d'accueil en terme d'équivalents habitants (postes administratif et logistique) sera la suivante :

- Bâtiment A : 116,5 EH ;
- Bâtiment B : 46,6 EH ;
- Bâtiment C : 37,28 EH.

Des postes de relevages eaux brutes pourront être nécessaires selon la profondeur de mise en œuvre du réseau de collecte.

3 micros-station de traitement des eaux usées sont retenues dans la gamme GRAF Easy One XXL :

- Bâtiment A : 120 EH ;
- Bâtiment B : 50 EH ;
- Bâtiment C : 40 EH.

Les rejets des eaux traitées s'effectueront dans des ouvrages d'infiltration des eaux pluviales interne au site :

- Bâtiment A : noue d'infiltration de surface 1 000 m² ;
- Bâtiment B : fossé d'infiltration de surface 150 m² ;
- Bâtiment C : bassin d'infiltration de surface 1 800 m².

La capacité des futurs ouvrages de traitement des eaux usées étant supérieure à 20 EH (1,2 kg DBO5/jour), un cahier de vie devra être élaboré par unité ANC (collecte et traitement) et transmis au SPANC pour avis et validation. Ces derniers devront être mis à jour à fréquence annuelle et transmis au SPANC de la Communauté de Communes Coeur de Beauce.

Le présent avis est favorable pour le projet présenté ci-dessus.

Si le chantier est réalisé par un professionnel, nous vous rappelons que celui-ci doit avoir souscrit une assurance décennale couvrant ce type de travaux. De plus, un procès-verbal de réception de travaux devra impérativement être rédigé. Celui-ci marque le point de départ de la mise en œuvre des garanties légales et des couvertures d'assurances correspondantes. Pas de réception de travaux = pas d'assurance !

**IMPORTANT : Veuillez contacter le technicien d'Eure-et-Loir Ingénierie au 02 37 23 59 28
trois jours avant la réalisation des travaux pour le contrôle de votre installation découverte.
Une copie de cet avis est à transmettre à l'entreprise devant réaliser ces travaux.**

Avis du Président : avis favorable sur le projet retenu ci-dessus.

Le 16/05/2022 à Yammille - en - Beauce

Monsieur le Président, M^r PELLEGRIN
Benoît



TITRE EXECUTOIRE COPIE DESTINEE AU DEBITEUR FORMANT AVIS DES SOMMES A PAYER

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le présent Titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COLLECTIVITE OU ETABLISSEMENT		COMPTABLE CHARGE DU RECouvreMENT	
COEUR DE BEAUCE CCCB ZONE D ACTIVITES DE L ERMITAGE 1 RUE DU DOCTEUR CASIMIR LABEL 28310 Jarville 190-03 SPANC CC COEUR DE BEAUCE		E X P	TRESORERIE DE VOVES-ORGERES EN BEAUCE TRESORERIE DE VOVES-ORGERES 19 Rue Paul Deschanel 28150 Voves BIC : BDFEFRPPCCT - IBAN : FR70 3000 1002 84E2 8000 0000 065
Année : 2022 Emis ou rendu exécutoire : 20/09/2022 N° de bordereau : 182 N° de titre : 1000		D E S T	SAS TOURY 2022 7 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 45140 Ingré
OBJET DE LA CREANCE : REDEVANCE ANC AVIS PROJET-TOURY-LE ROGERET - AP-TOURY-LE ROGERET V2 - 2022RECETTE002788; 2022RECETTE002792			
IMPUTATION	MONTANT BUDGETAIRE	MONTANT T.V.A COLLECTEE	SOMME DUE
Compte - Opération - Fonction - N° inventaire	Détail à porter seulement par les organismes ou services assujettis à la TVA		
7062	100,00	0,00	100,00
Total somme due			100,00€

Je vous prie de bien vouloir verser, à réception du présent titre exécutoire, la somme dont le montant figure dans la colonne "somme due" selon les indications données en dessous du présent acte.

Nom, prénom, qualité de l'ordonnateur : **BENOÎT PELLEGRIN, PRESIDENT**

Papillon détachable - Références à rappeler

Titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 293 B du CGI

IV - Pour leurs livraisons de biens et leurs prestations de services qui n'ont pas bénéficié de l'application de la franchise prévue au III, ces assujettis bénéficient également d'une franchise lorsque le chiffre d'affaires correspondant réalisé au cours de l'année civile n'excède pas 15 300 €.

Article 293 E du CGI

En cas de délivrance d'une facture, d'une note d'honoraires ou de tout autre document en tenant lieu par ces assujettis pour leurs livraisons de biens et leurs prestations de services, la facture, la note d'honoraires ou le document doit comporter la mention : "TVA non applicable, article 293B du CGI"

Modalités de règlement

- En espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite) : veuillez rapporter le présent avis en venant payer.

- Par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement : veuillez joindre le talon détachable à votre chèque, sans le coller ni l'agrafer.

- Par mandat ou virement sur le compte courant postal du comptable chargé du recouvrement : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre "correspondance" les références portées sur le talon détachable.

LIBELLES obligatoirement le chèque ou le mandat à l'ordre du TRESOR PUBLIC, dans votre intérêt n'envoyer en aucun cas un chèque sans indication du bénéficiaire ainsi que des références de la créance dont vous vous acquittez.

Renseignements, réclamations, difficultés de paiement:

- Renseignements : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement du présent acte.

- Réclamations : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement du présent acte; veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre du présent acte.

* Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.

- Difficultés de paiement : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement du présent acte.

Voies de recours : Pour contester le bien-fondé de cette créance, vous devez déposer un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire, ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. 2° de l'article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

COLLECTIVITE ou COEUR DE BEAUCE			
ETABLISSEMENT : 190-03 SPANC CC COEUR DE BEAUCE			
Exercice	N° de titre	Nom du débiteur	Somme due
2022	1000	SAS TOURY 2022	***100,00 €***

